







Aspères

Bulletin municipal

JUILLET 2023 N°89

Conception et réalisation
MAIRIE D'ASPERES
Tirage: 280 exemplaires

Les mots du Maire

Réponse aux médisances

En avril certains m'ont vu avec le personnel technique de la mairie en bordure de la route de Salinelles élaguer des arbres. Ce travail a été effectué par mesure de sécurité suite à la chute d'un arbre et afin de respecter une hauteur de 4 m au-dessus de la route départementale. Je suis intervenu pour faciliter la circulation et gagner du temps. Cette intervention avec mon matériel privé, mon carburant, s'est effectuée sur une parcelle communale et non sur ma propriété...

Les autres mots : Autorisation d'urbanisme

Avant d'effectuer des travaux d'urbanisme vous devez obtenir une autorisation que vous demandez sur le service net et uniquement sur ce service. Vu les délais d'instructions et de recours des tiers il faut prévoir 4 mois pour l'ouverture de votre chantier. Actuellement les gens réalisent leurs travaux et ne déclarent rien ou alors déclarent après réalisation. Avec l'aide des services de la communauté de communes nous effectuons des contrôles qui peuvent engendrer des poursuites aux personnes ne respectant pas la législation.

Jean-Michel Teulade
Maire d'Aspères en Occitanie

Etat Civil

Mariages

- Le 13 mai Mr BERTINO Florian et Mme CUTRERA Doriane,
- Le 3 juin Mr DETRAUX Alexandre et Mme CAROU Julie
- Le 13 juin Mr MURE Quentin et Mme LOPEZ Florine

Félicitations !

L'accueil en mairie ne sera pas possible
du 22 juin au 15 août.

Vous pourrez cependant prendre contact par mail ou téléphone à partir du 03 Juillet.

Vie communale

Installation de caméras de surveillance :

Le terrain multisports et le parking du foyer son désormais reliés au réseau de vidéo surveillance déjà existant sur la commune depuis plusieurs années.



Arrêté préfectoral instaurant des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau
Rappel des mesures liées aux seuils :

Au 16/06/2023, Aspères (Vidourle communes gardoises) est placé en situation "d'alerte"

En situation de vigilance : Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière raisonnée. L'enjeu est de préserver la ressource pour les semaines à venir et retarder la prise de mesures plus restrictives.
En situation d'alerte : Le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures à domicile et le fonctionnement des fontaines sont interdits. L'irrigation agricole, l'arrosage des terrains de sport, l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément) et des jardins potagers sont interdits entre 10h et 18h (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte et micro-aspersion uniquement pour l'agriculture).
En situation d'alerte renforcée : Les interdictions supplémentaires concernent les horaires d'arrosage (entre 8h et 20h et une nuit sur deux) et l'interdiction d'arrosage des pelouses non accessibles au public.
En situation de crise : Seuls sont autorisés les usages prioritaires de l'eau, concourants à l'alimentation en eau potable des populations, à la survie des espèces aquatiques, à l'abreuvement des animaux, à la sécurité civile et à la salubrité publique. Les traitements phytosanitaires restent autorisés durant la crise.

Source : https://gard.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/arrete-prefectoral-secheresse-2/

Station phyto-épuration : informations et rappels

La station de phyto-épuration offre un traitement des eaux usées en utilisant les propriétés biologiques des roseaux.
Les eaux usées arrivent d'abord dans une cuve équipée d'une grille permettant de retenir et de compacter les déchets, puis l'eau est envoyée au sein des 3 bassins de première filtration pour terminer dans les 2 bassins de finition avant d'être relâchée dans le milieu naturel.

Pour le bon fonctionnement de cette installation et des pompes de relevage à travers le village, il est primordial de ne jeter dans vos w.c QUE du papier toilette !
Sont interdits : Lingettes (même "biodégradables"), préservatifs, protections périodiques, cotons-tiges, rouleaux de papier toilette (même ceux indiqués comme solubles qui forment une pâte agglomérée), produits divers, mégots de cigarettes, supports de blocs WC, jouets et autres…
Ces déchets entraînent de graves dysfonctionnements dans la station qui n'est pas conçue pour les traiter, et des surcoûts importants pour la collectivité :

- Colmatages des équipements de traitement,
- Déversements directs des eaux usées dans le milieu naturel,
- Remontées d'eaux usées dans les habitations…

Actuellement, le moteur est en panne et en attente d'être remplacé. Il s'agit du 2e moteur qui casse. La vis sans fin a déjà été remplacée également.

À savoir aussi qu'il est interdit d'évacuer les eaux de piscine dans le réseau des égouts (ainsi que dans la rue) et qu'il n'est pas possible non plus de raccorder l'évacuation des eaux pluviales aux égouts.



Location de locaux médicaux et paramédicaux :

Les travaux touchent à leur fin dans l'ancienne mairie. Deux bureaux à destination médicale et paramédicale seront disponibles fin août 2023.
Ces locaux seront aux norme d'accessibilité, équipés d'une salle d'attente et d'un coin cuisine.
Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Vie Associative

Les rencontres d'Aspères :

- Repas de fin d'année au foyer, le 28 Juin
- Journée à Rodez le 23 septembre : musées Soulages et Fenaille, visite de la Cathédrale et marché du samedi.
- Vide grenier le dimanche 1er Octobre
- Concours de pétanque le samedi 14 octobre

Paroisse :

Fête de la St Pierre sera célébrée le 01 juillet avec une messe à 18h30. L'occasion d'inaugurer l'accès aménagé pour les personnes à mobilité réduite et de découvrir les statues rénovées et réintégrées dans l'église.

Aspères, Terre de vie :





Mairie d'Aspères

Lundi et Mardi : de 14h à 18h
Mercredi et Jeudi : de 13h à 16h
04.66.80.07.56 - mairie-asperes@wanadoo.fr